

**RENCONTRES DE L'ÉCOLE DOCTORALE D'HISTOIRE  
DE L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE**

**Les moyens de paiement : acheter, solder, s'acquitter**

~~Le 8 décembre 2018~~ ⇒ **Atelier reporté au samedi 16 février 2019**

**Salle Marc Bloch (17, rue de la Sorbonne, 75005 Paris)  
de 9h30 à 12h30**

**Coordinateur : Skarbimir PROKOPEK**

**Introduction de Skarbimir PROKOPEK**

**Ariel GUILLET, *Les moyens de paiement dans la Grèce archaïque, des poèmes hésiodiques à l'invention de la frappe (VII<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles avant J.-C.)***

Afin de clarifier la fonction de moyen de paiement, on s'intéressera ici à l'histoire monétaire de la Grèce archaïque de manière à étudier les différentes formes qu'elle y prend. On en étudiera principalement trois moments : un premier stade, décrit par les poèmes hésiodiques et homériques, d'une économie fonctionnant sans moyen de paiement ; un second, dans lequel l'argent sous forme pesée s'impose comme la marchandise par excellence permettant de solder les transactions et un troisième dans lequel les coûts de transaction résultants de l'utilisation de l'argent sous forme pesée conduisent à l'adoption de la monnaie frappée.

**Weiyi LI, *Papier-monnaie, une monnaie républicaine ?***

Au lendemain du 9 Thermidor, dans un contexte marqué par l'urgence de la guerre dont dépend la survie de la République française révolutionnaire et, sur le plan économique, par une dépréciation rapide de l'assignat, un débat s'engage sur l'avenir de la monnaie républicaine. L'opposition entre les partisans du maintien de la monnaie-papier, étudiés à travers les écrits d'Edmond-Louis-Alexis Dubois-Crancé, et les défenseurs du retour à la monnaie métallique, dont Pierre Samuel Dupont de Nemours et son journal *L'Historien*, révèle, au-delà de la maîtrise des aspects techniques d'une monnaie-papier, une opposition entre deux conceptions de la république : au sens de l'urgence de la défense, dans la lignée de Robespierre, répond ainsi la volonté thermidorienne de combattre l'inflation comme menace pour la propriété.

**Anna SAFRONOVA, *Les coopératives comme initiatrices de la circulation de moyens parallèles de paiement en Russie et en URSS, 1890-1930***

L'économie de pénurie, un système socio-économique marqué par des inégalités fortes limitant l'accès aux biens à certaines catégories de population et une faible monétarisation sont autant de facteurs majeurs qui expliquent l'introduction et la pérennité de moyens de paiement parallèles aux roubles à la fin de l'Empire Russe et au cours des premières décennies du régime bolchevik. Tout au long de la période étudiée, les coopératives de consommation s'imposent comme un

réseau parallèle d'institutions qui émettent et acceptent des moyens de paiement dont l'usage et la circulation sont limités : tickets de rationnement et bons d'achat.

**Skarbimir PROKOPEK, *Avant la lettre de change : monnaie métallique, monnaie scripturale et écriture notariale à Gênes au XIII<sup>e</sup> siècle***

Source privilégiée de l'histoire économique de cette période clé qu'est la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les minutiers notariaux génois conservent la trace des opérations de change, de cession de dettes et de dépôt qui autorisent la comparaison avec la lettre de change. Ces procédés montrent l'efficacité de l'écriture notariale. Ils s'inscrivent dans un paysage monétaire marqué par des innovations cruciales comme la frappe des gros puis de la monnaie d'or, mais aussi par une importante persistance des formes qui manifestent une forte identité de la ville, et dans un paysage documentaire. Cette préhistoire de la lettre de change met en évidence l'importance de la maîtrise de la temporalité des échanges, ainsi que les composantes majeures de la confiance : à l'image de la monnaie résolument souveraine de Gênes, l'écriture notariale se fonde sur une confiance hiérarchique autant qu'éthique.

**Cyril LACHEZE, « *Pour certaine quantité de thuille cy-apres enoncée* » : les produits comme moyens de paiement des baux de tuileries, XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles**

Les tuileries et établissements assimilés ont pour beaucoup été financées par des seigneuries laïques ou ecclésiastiques depuis au moins le XIV<sup>e</sup> siècle, à l'origine dans le but de se fournir en produits pour l'édification ou la réparation de bâtiments domaniaux. Ces établissements étaient alors souvent baillés à ferme à des tuiliers qui payaient leur loyer plus ou moins exclusivement en nature, celui-ci pouvant représenter la moitié de la production annuelle, et l'autre moitié pouvant être commercialisée par le tuilier. Dès la fin de l'époque médiévale et plus nettement à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, certains baux ont été transformés pour générer une rente en partie ou totalement versée en numéraire, dans une optique devenue plus spéculative. L'emploi des produits finis comme moyens de paiement n'a pas disparu pour autant. Tous les baux n'ont pas été modifiés, ou pour beaucoup seulement en partie, et les propriétaires bénéficiaient quasiment systématiquement de prix préférentiels à l'achat, soit une forme de « rente » seulement potentielle. De nouveaux modes de gestion des versements en nature ont également été développés, tels que le stockage et la revente à meilleur prix de ceux-ci ou la rente très basse mais avec possibilité de « monopoliser » ponctuellement toute la production en cas de travaux importants, sans compter les bénéfices sociaux et politiques liés à la possession d'un atelier indispensable pour la société aisée. Cet emploi de produits finis comme moyen de paiement n'est d'ailleurs pas propre au versement des rentes d'établissements, puisqu'on le retrouve, quoique moins documenté, dans de nombreux autres aspects de la production et commercialisation de terre cuite architecturale.

**Conclusion de André ORLEAN, Directeur d'études de l'EHESS**